



**DELIBERATION**  
**COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER**  
**DEPARTEMENT DU CALVADOS**

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 28 février 2026, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

| Afférents au conseil | En exercice | Qui ont délibéré |
|----------------------|-------------|------------------|
| 19                   | 19          | 13               |

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Madame CARPENTIER, Monsieur GODEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

**26-017 RECRUTEMENT DES SAUVETEURS EN MER**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2, L 2212-3, relatifs à la police municipale et L 2213-23 relatif à la police des baignades ;

**Vu** le Code du Sport ;

**Vu** l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

**Vu** la circulaire 86-204 du 19 juin 1986 relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant ;

Considérant que la SNSM fournira les moyens, notamment des personnels formés correspondant aux demandes qui ont été faites, afin de soutenir la Collectivité dans le cadre de sa mission de service public de surveillance des baignades aménagées le long des plages de la Commune ;

Quatre sauveteurs seront affectés au poste de secours de la station de Bernières-sur-Mer du 3 juillet au 31 août 2026 pour assurer cette fonction :

| Nombre de postes | Grade                            | Temps   | Indice Brut | Indice Majoré |
|------------------|----------------------------------|---------|-------------|---------------|
| 1                | Chef de poste (éch.8)            | complet | 478         | 420           |
| 1                | Adjoint au chef de poste (éch.7) | complet | 430         | 385           |
| 2                | Sauveteurs (éch.1)               | complet | 367         | 366           |

A cette rémunération, la commune s'engage à verser une subvention d'aide à la formation de nageurs sauveteurs établie sur la base de 5,50 euros par sauveteur et par jour de service (29 jours en juillet + 31 jours en août), soit pour la saison 2026, une subvention de 1 320 euros.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et du pouvoir,

- **AUTORISE** le recrutement de quatre sauveteurs en mer dans le cadre d'emploi des opérateurs des activités physiques et sportives, catégorie C, pour la saison estivale, du 3 juillet 2026 au 31 août 2026,
- **VOTE** le versement de la subvention d'aide à la formation d'un montant de 1 320 euros pour l'année 2026.

Vote : Pour : 13

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

